



EUROPEAN UNION

Conseil Permanent de l'OSCE N 999 Vienne, 8 Mai 2014

Déclaration de l'Union européenne en réponse à la Présentation du Secrétaire général sur les grandes lignes de programme 2015

Les Etats membres de l'Union européenne remercient le Secrétaire général et l'ensemble des gestionnaires de programme pour leur contribution à l'élaboration des grandes lignes du budget de l'OSCE en 2015.

Cet exercice intervient cette année dans un contexte particulier alors que les Etats participants ne se sont pas encore mis d'accord sur le budget unifié 2014 dont la négociation est rendue difficile du fait d'une politisation excessive de ces débats ainsi que du refus persistant de certaines délégations de faire preuve de l'esprit de compromis nécessaire. Nous déplorons cette attitude et nous appelons ces dernières à faire l'objet d'esprit de coopération pour ce nouveau cycle budgétaire qui s'ouvre.

Cet exercice est marqué par une innovation importante. Depuis plusieurs années, nous appelons à une réforme ambitieuse du cycle budgétaire. La fusion des réunions relatives à l'examen du rapport de performance de l'année écoulée avec la proposition de programmation de l'année suivante est un élément de modernisation qu'il faut saluer. Dans notre esprit, il s'agit d'une étape pour une réforme plus ambitieuse de la procédure budgétaire de l'OSCE, trop lourde et trop répétitive. L'ACMF doit continuer le travail de réflexion visant à réformer le cycle budgétaire en s'inspirant des réformes entreprises dans d'autres organisations internationales qui ont adopté un budget biennuel.

Exprimer nos souhaits pour les orientations budgétaires à venir doit découler du bilan des actions entreprises auparavant. Elle devrait aussi prendre en compte les résultats d'indicateurs de performance. Nous regrettons que le rapport sur les indicateurs de performance pilotes n'ait pas pu être remis aux Etats participants avant la discussion qui se tiendra la semaine prochaine et appelons le Secrétariat à le faire. Cela serait une étape limitée mais concrète dans le but d'améliorer la transparence et l'importance de cette étape du cycle budgétaire. Nous souhaiterions que le secrétariat inclue des indicateurs de performance pertinents dans la prochaine proposition de budget unifié pour 2015. Trop souvent, nous avons eu le sentiment que les propositions budgétaires étaient formulées sans tirer les leçons des exercices budgétaires précédents.

Nous examinerons les grandes lignes de programme avec le même souci d'assurer à l'Organisation les moyens de remplir l'ensemble de ses mandats. Nous devons toutefois garder à l'esprit les nécessaires mesures de rigueur auxquelles les organisations internationales ne peuvent échapper et qui doivent constituer notre ligne directrice. Malgré cette contrainte, nous voyons, avec l'exemple de certaines missions de terrain en Europe du Sud-est qu'il est possible, grâce à des économies de fonctionnement, des modes de gestion plus efficaces et l'établissement de priorités pertinentes, d'optimiser certains programmes sans mettre en péril la pleine exécution des mandats.

Nous restons préoccupés par la persistance des difficultés liées aux questions budgétaires transversales. C'est le cas en particulier de la progression des coûts salariaux pour lesquels des mesures systémiques doivent continuer d'être discutées. Une session de travail et un chapitre consacrés aux questions transversales mériteraient d'être inclus dans cette phase budgétaire, comme nous l'avons déjà signalé l'an dernier.

Sur le fond, nous examinerons les grandes lignes de programme sur la base de nos priorités, sans préjudice des résultats du Conseil ministériel de Bâle. Nous soutiendrons, avant tout, un renforcement des capacités humaines et financières de l'OSCE dans la dimension humaine étant donnés les défis croissants qui y sont liés. Il est inacceptable que, malgré les économies que nous dégageons chaque année, nous ne parvenions pas à réallouer des fonds significatifs pour nos institutions autonomes qui ont démontré leurs besoins et qui ne parviennent pas à mettre pleinement en œuvre leur mandat, y compris sur des activités centrales. Il est également anormal que nous ne parvenions pas à opérer des redéploiements significatifs de crédits au profit des missions en Asie centrale.

Nous examinerons également avec la plus grande attention la programmation des crédits 2015 dans le contexte de la crise en Ukraine afin de doter l'organisation des crédits nécessaires pour faire face à ces développements.

En ce qui concerne les activités de lutte contre les menaces transnationales, nous appuierons les mesures programmatiques visant à renforcer la coordination interne et externe.

Nous souhaiterions davantage d'informations sur les projets concernant la nouvelle restructuration du Secrétariat et ses conséquences anticipées.

Plus largement, nous considérons les missions de terrain et les institutions autonomes comme centrales pour le succès de l'organisation. Aussi, nous estimons que la part du budget du secrétariat ne doit pas augmenter au détriment du budget des missions et des institutions autonomes.

En conclusion, l'Union européenne formule des vœux de plein succès pour Mme Marina Milanovic-Ilic qui présidera les travaux de l'ACMF pour ce nouveau cycle budgétaire.

L'Ancienne République yougoslave de Macédoine*, le Monténégro*, l'Islande+, pays candidats ; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; la République de Moldavie, la Géorgie et Andorre se rallient à cette déclaration.

* L'Ancienne République yougoslave de Macédoine et le Monténégro demeurent membres du Processus de stabilisation et d'association.

+ L'Islande demeure membre de l'Association européenne de libre-échange.